

---

**Manitoba**



**Rapport annuel  
2000 - 2001**

**Conseil de l'enseignement  
postsecondaire**

---

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001**

---

**Page laissée en blanc à dessein.**



**BUREAU DU MINISTRE  
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

Bureau 156  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) CANADA  
R3C 0V8

À son Honneur  
Peter Liba  
Lieutenant-gouverneur  
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

La ministre,

Copie originale  
signée par  
Dianne McGifford

Diane McGifford



**Page laissée en blanc à dessein.**

Council on Post-Secondary Education ❖ Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le 21 septembre 2001

Madame Diane McGifford  
Ministre de l'Enseignement postsecondaire  
Palais législatif, bureau 156  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le quatrième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

En tant qu'organisme mandaté pour la mise en application de la politique du gouvernement en matière d'enseignement postsecondaire, le Conseil s'est attaché, au cours de cette quatrième année d'activité, à faire refléter une progression continue vers une meilleure coordination et intégration des services de l'enseignement postsecondaire. À cet effet, le Conseil poursuit ses efforts visant à promouvoir les qualités d'excellence et de leadership au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Veillez également trouver en annexe le bilan vérifié du Conseil ainsi que l'état vérifié de ses recettes et de ses dépenses.

C'est avec respect, Madame la ministre, que je vous sou mets ce document.

Le président,

Copie originale  
signée par  
Donald Robertson

Donald Robertson

**Page laissée en blanc à dessein.**

---

## Table des matières

<b>Chapitre I</b> .....	<b>9</b>
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	9
1.1 Vue d'ensemble .....	9
1.2 Mandat .....	9
1.3 Planification stratégique .....	10
1.3.1 Vision, mission, objectif et lignes directrices .....	10
1.3.2 Buts du Conseil .....	11
<b>Chapitre II</b> .....	<b>12</b>
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	12
2.1 Programmes .....	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques .....	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système .....	20
2.1.3 Autres projets financés par le Conseil .....	24
2.1.4 Initiative d'expansion des collèges .....	25
2.2 Lignes directrices .....	28
2.3 Finances .....	32
2.3.1 Budgets de fonctionnement .....	32
2.3.2 Subventions en capital .....	32
2.3.3 Nouveaux projets de financement d'immobilisations importantes .....	34
2.4 Responsabilisation .....	35
<b>Chapitre III</b> .....	<b>37</b>
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	37
Responsabilités des états financiers .....	38
Rapport des vérificateurs .....	39
<b>Chapitre IV</b> .....	<b>50</b>
Subventions aux universités .....	50
Subventions aux collèges communautaires .....	52
Subventions pour les programmes Accès .....	54
<b>Chapitre V</b> .....	<b>55</b>
Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba .....	55
<b>Chapitre VI</b> .....	<b>56</b>
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	56
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	57

**Page laissée en blanc à dessein.**

# Chapitre I

## 1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

### 1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'agence provinciale qui a pour rôle de promouvoir l'excellence et la collaboration au sein du secteur de l'enseignement postsecondaire afin de répondre aux besoins variés des Manitobains en matière d'éducation. En vertu d'une loi votée par l'Assemblée législative du Manitoba en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Le Conseil facilite la coordination et l'intégration des services et des installations postsecondaires, révisé et approuve les programmes offerts dans les universités et les collèges, met en place des lignes directrices et promouvoit la responsabilité financière et la reddition de compte au sein du système postsecondaire.

L'une des responsabilités premières du Conseil est l'allocation de fonds aux huit établissements postsecondaires publics de la province (Université du Manitoba, Université de Winnipeg, Université de Brandon, Red River College, Assiniboine Community College, Keewatin Community College, Collège universitaire de Saint-Boniface et École technique et professionnelle). Il incombe également au Conseil d'accorder des subventions aux collèges confessionnels privés et affiliés du Manitoba, notamment au Steinbach Bible College, au Providence College and Theological Seminary, au William & Catherine Booth College et à la Canadian Mennonite University (anciennement connue sous le nom de Fédération des collèges mennonites) et au Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit en tant qu'intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Il est composé de onze membres, dont un président, et utilise les services d'un secrétariat de dix fonctionnaires provinciaux. Ce secrétariat a pour tâche de faire de la recherche et d'analyser toute une gamme de questions relatives à l'enseignement postsecondaire et à la gestion financière, et d'apporter son appui aux membres du Conseil pour qu'ils adoptent des décisions et des lignes directrices efficaces.

### 1.2 Mandat

Le mandat du Conseil de l'enseignement postsecondaire, ainsi que stipulé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* est de « . . .planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement ainsi que la coordination et l'intégration des services et des installations et qui favorise la responsabilité financière.»

## 1.3 Planification stratégique

Le 8 septembre 2000, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a tenu une session de planification stratégique afin de réviser les buts, les priorités et l'orientation du Conseil pour les trois années à venir. Les participants à cette session ont cerné plusieurs questions stratégiques qui ont servi de base au travail du Conseil au cours de l'année. Par ordre de priorité, ces questions sont les suivantes :

- la technologie;
- l'éducation des Autochtones;
- la concentration sur des apprenants nouveaux et hétérogènes;
- l'accessibilité financière;
- l'éducation au niveau de la communauté.

Les participants à la session ont passé en revue la vision, la mission, l'objectif, les lignes directrices et les buts du Conseil de l'enseignement postsecondaire, et en ont redéfini les termes comme suit :

### 1.3.1 Vision, mission, objectif et lignes directrices

La **vision** du Conseil est celle d'un système d'enseignement postsecondaire pertinent, flexible et qui réponde aux besoins.

La **mission** du Conseil est d'élaborer et de mettre en place une façon innovatrice et durable d'aborder la question de l'enseignement postsecondaire qui mette en valeur le bien-être social, culturel et économique de tous.

L'**objectif** du Conseil est de montrer la voie en établissant et en maintenant un système d'enseignement postsecondaire dynamique qui serve les intérêts de la population.

Le Conseil a établi des **lignes directrices** qui guideront son travail. Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- encouragera l'innovation dans les programmes;
- encouragera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des crédits obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à collaborer étroitement avec le marché du travail afin de proposer des programmes qui soient pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera une recherche qui soit compatible avec les priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système de l'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

### **1.3.2 Buts du Conseil**

1. Répondre aux besoins variés des Manitobains en matière d'éducation grâce au système provincial postsecondaire.
2. Passer en revue les nouveaux programmes par l'intermédiaire du processus d'approbation des programmes.
3. Intensifier l'utilisation des médias technologiques dans l'éducation afin d'élargir la gamme d'options de programmes offerts aux étudiants.
4. Encourager une participation accrue et promouvoir le succès des apprenants dans l'enseignement postsecondaire du Manitoba.
5. Mettre en place des programmes appropriés aux besoins d'apprentissage des Autochtones par le biais du système postsecondaire du Manitoba.
6. Assurer le financement et fournir une orientation financière aux établissements postsecondaires.
7. Améliorer les mécanismes de reddition de compte au sein du système d'enseignement postsecondaire.

# Chapitre II

## 2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La quatrième année d'existence du Conseil fut marquée par un certain nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts du Conseil et ceux du Plan d'affaires 2000-2001. Ce plan a particulièrement mis l'accent sur la planification stratégique, sur les ressources humaines, sur les considérations financières ainsi que sur d'autres questions relatives au mandat du Conseil en matière d'enseignement postsecondaire au Manitoba. Afin de s'assurer que ces activités correspondaient bien aux buts recherchés et qu'elles étaient exécutées d'une manière qui soit à la fois efficace et rentable, le secrétariat du Conseil s'est attaché à en contrôler le déroulement dans chaque domaine d'importance stratégique.

Basées sur le Plan d'affaire du Conseil, les activités pour 2000-2001 ont été réparties entre les domaines suivants :

1. Programmes
2. Lignes directrices
3. Finances
4. Imputabilité

## 2.1 Programmes

### 2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'objectif de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques est d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis qui répondent stratégiquement aux besoins en matière de situations sociales, économiques ou du marché du travail au Manitoba, et qui sont complémentaires à des programmes déjà existants.

Du fait que les fonds de l'enveloppe sont limités, les établissements ont été invités à établir une liste par ordre de priorité des programmes proposés. Le Conseil a examiné chaque demande de financement par rapport à l'ensemble des demandes soumises par tous les établissements, le but étant une utilisation optimum des ressources à la lumière des priorités décrites ci-dessus.

En 2000-2001, le Conseil a approuvé un total de 561 700 \$ sous forme de financement dans le cadre de l'enveloppe destinée aux programmes stratégiques. Ces programmes sont :

## **Université du Manitoba**

- ***Baccalauréat ès arts en interprétation ASL/anglais; Programme combiné – 118 000 \$ (85 800 \$ à l'Université du Manitoba, 32 200 \$ au Red River College)***

Ce programme combiné de quatre ans consiste en un programme de certificat d'un an en culture sourde au Red River College, suivi de trois ans de formation en interprétation ASL/anglais (AEIP) au Red River College et à l'Université du Manitoba. Lors de la dernière année financière, le Conseil avait approuvé la composante certificat avec un octroi provenant du fonds de croissance des collèges; cette année, c'est la composante université qui a été approuvée.

Le programme de certificat en culture sourde constitue la première année du programme et vise à fournir l'aisance culturelle et linguistique nécessaire à une interaction efficace avec la communauté des sourds. Pendant les trois années restantes, le programme se concentrera sur une formation intensive en interprétation dans des situations et pour des populations variées.

Aucun autre programme similaire d'interprétation ASL/anglais existe au Manitoba ou au Canada.

- ***Programme d'études commerciales pour Autochtones – 100 000 \$***

Le Programme d'études commerciales pour Autochtones a vu le jour en 1995 dans le but d'augmenter le nombre d'étudiants autochtones dans les programmes de premier cycle de la Faculté d'administration. Au fil du temps, le nombre d'inscriptions d'étudiants autochtones est passé de trois en 1995 à 21 en 1998-1999, et devrait atteindre plus de 50 d'ici 2002.

Le Programme d'études commerciales pour Autochtones fournit un soutien continu aux étudiants autochtones sur le plan académique, administratif ou financier et personnel, et aide ainsi à satisfaire à la demande croissante pour des employés autochtones ayant de l'éducation, de la formation et de l'expertise dans tous les aspects de l'administration des affaires. Ce programme est financé conjointement par le Conseil, le Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, le secteur privé, l'Université du Manitoba et la communauté autochtone.

- ***Programme de partenariat – Faculté d'architecture – 140 000 \$***

Le programme de partenariat a été établi en 1995 dans le but de permettre à la Faculté d'architecture d'étendre ses activités au sein de l'université, de l'industrie et de la communauté. Ce partenariat a apporté d'innombrables avantages à tous, dont une transition souple entre enseignement postsecondaire et formation professionnelle, et dans le développement de la communauté.

Grâce au programme de partenariat, la Faculté d'architecture a atteint une renommée nationale et a eu accès à plus de 1,4 million de dollars sous forme de fonds de recherche, ce qui lui a permis d'offrir aux étudiants une expérience professionnelle sans

pareille ainsi que la possibilité d'utiliser une technologie de pointe. Ce programme a obtenu une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation, permettant la création du seul centre de recherches en structure et technologie de l'architecture au Canada.

Le Conseil a approuvé la phase 2 du Programme de partenariat afin d'accroître sa capacité d'offrir de nouvelles possibilités aux étudiants, au corps professoral, à l'industrie et à la communauté en général.

- **Faculté des services sociaux – Services à l'enfant et à la famille autochtones – 15 000 \$**

L'une des recommandations résultant de l'Enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones (AJI) fut la mise en application du système de Services à l'enfant et à la famille autochtones. Cette recommandation élargit le mandat des organismes autochtones pour leur permettre d'offrir les services des communautés des Premières nations dans l'ensemble de la province, y compris à Winnipeg.

Un protocole d'entente a été signé à cet effet entre la Province et la Manitoba Metis Federation, l'Assembly of Manitoba Chiefs, et le Manitoba Keewatinowi Okimakinak (MKO), (Assemblée des chefs du Nord), visant à étendre le mandat des Services à l'enfant et à la famille. Plusieurs groupes d'intervenants, dont la Faculté des services sociaux de l'Université du Manitoba, ont été constitués pour exécuter ce transfert.

Étant donné les besoins tant immédiats qu'à long terme pour un nombre accru d'assistants sociaux pour le système de Services à l'enfant et à la famille autochtones, le Conseil a approuvé une subvention unique à la Faculté des services sociaux pour procéder à la recherche et à l'élaboration d'un nouveau programme d'études pour une spécialisation en Services à l'enfant et à la famille autochtones dans le cadre du baccalauréat en service social.

- **Maîtrise en musique – 70 000 \$**

Le Conseil a approuvé la création d'un programme de maîtrise en musique, avec spécialisation en composition, direction de chœurs et chorales, et audition. Dans l'option audition des cours sont offerts dans les domaines des instruments à cordes et de la voix.

Grâce à sa collaboration avec le Winnipeg Symphony Orchestra (WSO), le programme d'instruments à cordes de l'Université du Manitoba est unique au Canada : il offre aux étudiants la possibilité de vivre une expérience professionnelle tout en continuant leurs études universitaires.

Ce programme devrait attirer des étudiants du Canada et de l'étranger désireux de poursuivre des études supérieures en instruments à cordes; il devrait également intéresser des musiciens locaux voulant améliorer leur technique en audition vocale et en direction de chœurs et chorales. Les diplômés de ces programmes trouveront de l'emploi auprès des écoles du Manitoba, du WSO et autres orchestres, comme directeurs de

chœurs et chorales, ou comme professeurs privés, que ce soit au Manitoba ou à travers le Canada.

### **Université de Brandon**

- ***Baccalauréat - études appliquées en mesures d'urgence en cas de catastrophe (ADES) – 72 300 \$ (première phase du financement)***

Ce programme de quatre ans, le premier de ce genre au Canada, a été mis sur pied pour faire face aux changements rapides dans les domaines de la technologie et de l'environnement, ainsi qu'à l'ampleur et la fréquence croissante des catastrophes et des situations de crise notées ces dernières décennies. Il débouche sur une attestation d'études dans deux domaines de spécialisation : un baccalauréat ès sciences en ADES, champ de concentration en science des catastrophes, ou baccalauréat ès arts en ADES, champ de concentration en planification et gestion.

Les étudiants peuvent opter pour l'une ou l'autre spécialisation ou s'inscrire dans un choix de cours de base pour bénéficier d'une large base interdisciplinaire dans une variété de domaines d'étude. L'Université de Brandon, conjointement avec le Collège de formation des secouristes du Manitoba, offre pendant la quatrième année un stage qui permettra aux étudiants d'acquérir des compétences pratiques pour faire face aux nombreux types de catastrophes et de situations d'urgence qui pourraient se présenter.

Les diplômés devraient donc être en mesure de faire face aux difficultés résultant de sinistres réels, qu'ils relèvent du domaine public ou du domaine privé. Les diplômés pourront très probablement trouver de l'emploi dans les secteurs de l'environnement, de la conservation, et/ou de la gestion de situations d'urgence, tout comme dans des sociétés d'experts-conseils, dans le secteur public ou sur le marché canadien du travail en général.

- ***Baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques***

Le baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques était jadis le seul programme en soins infirmiers offert à un seul endroit – à l'Université de Brandon. Il y a deux ans, par le biais de la formation à distance, l'Université de Brandon a été en mesure d'en offrir les deux premières années à Winnipeg. Afin de rendre ce programme accessible au grand nombre d'étudiants résidant dans cette ville, le Conseil a approuvé son extension dans son intégralité (quatre ans), dans les locaux de l'Université de Winnipeg, bien que toujours offert par l'Université de Brandon, avec un financement de 126 000 \$ utilisable dès 2001-2002.

L'extension de ce programme à Winnipeg sera plus économique pour les étudiants de cette ville; elle facilitera l'accessibilité, favorisera le maintien d'un plus grand nombre d'étudiants au programme, et résultera en une augmentation du nombre des infirmiers spécialisés en soins psychiatriques. Les informations provenant du marché du travail suggèrent qu'un minimum de 50 diplômés par an vont être nécessaires dans les dix années à venir pour satisfaire à la demande dans cette spécialisation.

- ***Diplôme en service d'orientation auprès des Premières nations et des Autochtones – 30 000 \$***

Ce programme, originalement approuvé par le Conseil en 1998-1999, a reçu un dernier versement de 30 000 \$ en 2000-2001 provenant de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques.

### **Keewatin Community College**

- ***Modernisation de la ligne de communication T1 – 16 400 \$***

Le Conseil a approuvé le financement pour une modernisation immédiate du service Internet du Collège avec l'installation d'un circuit T1 rapide pour les campus du Pas et de Thompson.

Les programmes suivants, approuvés par le Conseil en 2000-2001, n'ont requis **aucun** financement.

### **Université du Manitoba**

- ***Baccalauréat ès arts général et supérieur en économie politique globale***

Le Conseil a approuvé la création de deux programmes de diplôme interdisciplinaires : un baccalauréat (général) et un baccalauréat (supérieur) en économie politique globale. Ces programmes ont été mis sur pied en collaboration avec les départements d'anthropologie, de sciences économiques, d'histoire, d'études politiques et de sociologie. Ils passent en revue les changements importants intervenus dans les relations sociales, économiques, politiques et en matière de relations internationales qui ont contribué, ces dernières décennies, à une restructuration profonde au niveau global.

- ***Baccalauréat ès sciences en psychologie avec majeure et spécialisation***

Partant du fait que la psychologie est solidement ancrée dans les sciences élémentaires et que les psychologues se mettent de plus en plus à reconnaître la dépendance de la psychologie à l'égard des faits, des concepts et des théories d'un nombre grandissant de sciences élémentaires, le Conseil a avalisé la création d'un nouveau programme de baccalauréat ès sciences (spécialisation et majeure) au sein de la Faculté des sciences. Jusqu'ici tous les diplômes en psychologie étaient conférés par la Faculté des arts.

Les objectifs principaux de ces diplômes sont de renforcer le bagage scientifique des étudiants intéressés à la fondation scientifique de la psychologie, d'offrir un bagage universitaire approprié aux étudiants qui sont attirés par les nouvelles sous-disciplines de cette matière, de présenter une palette de choix plus flexible aux étudiants de premier cycle, et, finalement, d'offrir un éventail d'options de diplômes qui correspondent à celles

proposées par les départements de psychologie de la plupart des autres universités canadiennes.

- ***Baccalauréat ès arts (supérieur) avec majeure et baccalauréat ès arts avec spécialisation en études de la condition féminine***

Les programmes de baccalauréat supérieur avec majeure et spécialisation se font l'écho de la croissance en études de la condition féminine depuis le début des années 70. Ce programme est fondé sur les accords de collaboration avec le programme d'études de la condition féminine de l'Université de Winnipeg. De surcroît, un certain nombre de programmes de diplômes sur quatre ans donnent la possibilité aux étudiants avec majeure en études de la condition féminine de poursuivre leurs études de deuxième cycle au Manitoba.

Le programme supérieur avec majeure inclut une quatrième année d'étude qui permet aux étudiants de mieux se familiariser avec les théories et pratiques du féminisme et de développer leur propre analyse des questions féminines. Les étudiants au programme supérieur avec majeure ont la possibilité de s'inscrire à un stage pratique en organisation féministe, un cours qui repose sur les liens que le programme a noués dans la communauté. Le diplôme spécialisé simple et double inclut un cours en théorie avancée du féminisme ainsi qu'une thèse de spécialisation.

Avec la prise de conscience des programmes d'étude de la condition féminine, les possibilités d'emploi pour diplômés ont augmenté, que ce soit au niveau du gouvernement ou du secteur privé, dans les services de la santé ou sociaux, ou dans le domaine des arts, des affaires ou de l'industrie.

- ***Baccalauréat ès arts avec mineure en études catholiques***

Le programme avec mineure en études catholiques permet à l'Université d'offrir aux étudiants et au corps professoral l'occasion de comprendre la culture catholique par le biais d'une approche véritablement interdisciplinaire. Ce programme se concentre sur les études catholiques elles-mêmes et sur un cours de perfectionnement. Aucun programme universitaire similaire existe.

Les bacheliers pourront utiliser les références ainsi obtenues pour trouver un emploi auprès d'institutions catholiques ou religieuses, telles écoles, établissements sanitaires, organismes sociaux, bureaux de paroisse/de diocèse ainsi qu'auprès de fondations, au Manitoba et ailleurs.

- ***Baccalauréat ès sciences - majeure en biologie***

Ce programme offre une approche d'ensemble à l'étude globale de la biologie en utilisant les cours déjà offerts par les départements des sciences biologiques, à savoir la botanique, la zoologie et la microbiologie. La majorité des étudiants qui s'y inscrivent devraient normalement être ceux qui sont intéressés à un programme de deuxième cycle en éducation, ou ceux ayant l'intention de poursuivre des études dans les professions libérales comme la médecine, tout en désirant bénéficier d'une formation étendue en

sciences biologiques. Ce programme est également susceptible d'intéresser les étudiants dont la majeure est la biologie et qui désirent poursuivre une carrière dans ses diverses sous-disciplines en ayant en main un diplôme de premier cycle interdisciplinaire dans le cadre des départements de biologie.

La vision d'ensemble de ce programme formera des généralistes en biologie ayant les qualifications nécessaires pour se trouver un emploi requérant une formation générale dans le domaine des sciences biologiques.

- ***Diplôme de base et diplôme supérieur en études actuarielles***

Dans le cadre de la réorganisation générale du programme d'études actuarielles et au vu du processus de reconnaissance professionnelle de par le monde, le Conseil a approuvé l'abandon du Programme de maîtrise en mathématiques actuarielles. Ce programme a été remplacé par deux nouveaux programmes de diplôme – le diplôme de base en études actuarielles et le diplôme supérieur en études actuarielles. Ceux-ci sont moins pour remplacer le programme de maîtrise que pour combler la demande d'étudiants en actuariat dont l'industrie a besoin.

- ***Diplôme de deuxième cycle en santé de la population***

Le Conseil a approuvé la création d'un diplôme de deuxième cycle en santé publique sous l'égide du département des sciences de la santé publique afin de faire face aux changements rapides dans le domaine des soins de la santé au Manitoba. Ce programme offre aux dirigeants du secteur des soins de santé une formation de base en épidémiologie, en biostatistique et en d'autres sciences de la santé de la population. Les diplômés de ce programme deviendront des cliniciens ou des administrateurs plus efficaces, mieux aptes à exploiter les données concernant la recherche sur la santé. Le département travaille à offrir certains cours de base par le biais de l'apprentissage à distance, y compris le lien Télésanté, la télévision en circuit fermé, Internet et l'enseignement hors-site dans un centre rural ou du Nord.

- ***Maîtrise en sciences mathématiques, informatiques et statistiques***

Ce programme de maîtrise consiste en un projet interdisciplinaire des départements des mathématiques, de l'informatique et des statistiques à l'intention des employés de l'industrie et des affaires, leur offrant la possibilité de se «réoutiller» afin de satisfaire aux besoins spécifiques de leur entreprise. Ces étudiants en maîtrise sont déjà employés par des entreprises au Manitoba et visent à obtenir un diplôme supérieur en sciences mathématiques, informatiques et statistiques.

Un élément important de ce programme est un stage pratique, comprenant notamment la participation à un projet dans le «monde réel», d'ordinaire au lieu de travail de l'étudiant. L'établissement de modèles industriels est l'un des cours de base qui met l'accent sur les éléments nécessaires à la création de modèles fiables de problèmes existant dans le monde réel de l'industrie. La demande pour un tel programme devrait augmenter au fur et à mesure que l'industrie prend conscience du rôle des sciences mathématiques, informatiques et statistiques dans la résolution des problèmes industriels.

- **Changement de désignation de titres supérieurs à la Faculté des arts dentaires**

Le Conseil a approuvé le changement de désignation de deux titres à la Faculté des arts dentaires :

- le Programme de diplôme en parodontologie devient une maîtrise en arts dentaires (parodontologie), et
- le Programme de diplôme en chirurgie orale et maxillo-faciale devient une maîtrise en arts dentaire (chirurgie orale et maxillo-faciale).

Les raisons de ces changements sont que les deux programmes vont au-delà des exigences d'une maîtrise, et les étudiants doivent passer l'équivalent de la préparation et de la défense d'une thèse. En offrant les seuls cours en chirurgie orale et maxillo-faciale à l'ouest de Toronto, l'Université accorde maintenant la maîtrise plutôt qu'un diplôme afin de se mettre à un niveau équivalent à celui des autres parties du Canada. Ces deux programmes sont accrédités sans restriction par la Commission de l'agrément dentaire du Canada, et les diplômés ont un titre de spécialiste jugé équivalent à celui des diplômés des programmes de maîtrise.

- **Ph. D. en ressources naturelles et gestion de l'environnement**

L'Université du Manitoba a réagi il y a plus de 30 ans à l'importance croissante du domaine des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement en offrant la maîtrise en gestion des ressources naturelles auprès du Natural Resources Institute. Dans le but d'offrir au Manitoba des études de Ph. D. aux détenteurs d'une maîtrise en gestion des ressources naturelles, et à la suite d'une recommandation du groupe de travail de l'Université portant sur la planification stratégique, celle-ci a élaboré un programme de Ph.D. en ressources naturelles et gestion de l'environnement.

Ce programme, le seul en son genre au centre du Canada, a pour but d'offrir des études de Ph.D. en environnement et ressources naturelles en adoptant une approche holistique et interdisciplinaire. Une meilleure compréhension de la complexité des facteurs qui ont une incidence sur les ressources naturelles et sur la gestion de l'environnement a donné naissance à de nouvelles idées et à une nouvelle terminologie, dont : gestion reposant sur l'écosystème, écolo-économie, durabilité, etc.

Le caractère de plus en plus complexe de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement va créer un besoin croissant pour des experts dans le domaine privé tout comme dans le monde universitaire, au niveau provincial, national et international. Ce sont ces diplômés qui viendront satisfaire à la demande prévue pour des spécialistes hautement qualifiés dans les organismes publics, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales et dans l'industrie en général. Alors que les peuples autochtones continuent de se diriger vers l'autonomie et vers la gestion de leurs ressources naturelles et de leur environnement, ce programme s'attachera tout particulièrement à recruter des étudiants autochtones.

## **Assiniboine Community College**

- ***Nouvelle répartition du financement pour le Programme de technicien – industrie du porc***

Étant donné que la formation de technicien de l'industrie porcine est maintenant un métier d'apprentissage, le Conseil a approuvé la proposition du Collège de redistribuer les fonds du programme de technicien de l'industrie porcine aux trois options suivantes qui permettent la formation à distance ou l'apprentissage en petits groupes :

1. **Certificat en production agricole**
2. **Aide-soignant polyvalent – formation à distance**
3. **Aide-soignant polyvalent– examen basé sur l'expérience**

- ***Programme d'infirmière auxiliaire – Accord de convention de bail partagé avec le Misericordia Hospital***

L'Assiniboine Community College a reçu l'aval du Conseil pour s'engager dans un accord de convention de bail partagé avec le Misericordia Hospital portant sur l'espace requis par le programme d'infirmières auxiliaires à Winnipeg.

### **2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système**

L'enveloppe destinée à la réorganisation du système a pour but d'appuyer les projets qui restructurent certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Des exemples de projets ayant eu accès à un financement provenant de cette enveloppe sont ceux qui ont incorporé la technologie dans l'apprentissage; d'autres, des services reliés à des activités visant à augmenter les taux de participation d'Autochtones à l'université ou au collège communautaire, d'autres encore des initiatives favorisant l'utilisation des acquis ou facilitant la transférabilité des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance des projets de réorganisation du système jusqu'à trois ans au maximum.

En 2000-2001, un total de 507 000 \$ a été alloué pour soutenir les projets de réorganisation décrits ci-dessous dans les collèges et universités du Manitoba.

#### **Université du Manitoba**

- ***Restructuration des services de bibliothèque des établissements d'enseignement postsecondaires du Manitoba : accès amélioré, catalogue 'Virtual Union' – sous-projet 2 – (259 600 \$ au total, 150 000 \$ en 2000-2001)***

Le Conseil a approuvé le dernier des trois sous-projets des services de bibliothèque (sous-projet 2) établi afin de créer un catalogue *Virtual Union* avec des possibilités d'accès améliorées. Les deux autres sous-projets avaient été financés par le Conseil lors de la dernière année financière.

Le sous-projet 2 a pour buts spécifiques d'augmenter les points d'accès, et d'améliorer ceux déjà existants. Sa mise en application va optimiser l'utilisation du catalogue automatisé BISON, et offrira aux étudiants, au corps professoral et aux usagers la possibilité de faire de la recherche et de localiser les informations pertinentes beaucoup plus facilement et plus efficacement.

### **Université de Winnipeg**

- ***Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA) – 75 000 \$ sur 2 ans***

L'Université de Winnipeg a terminé avec succès un projet pilote introduisant l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA) à l'Université, en partenariat avec le programme «Se prendre en main!» qui en a assumé le financement. Dans le cadre de ce projet pilote, l'Université a élaboré une politique polyvalente ERA/examen pour crédit basé sur l'expérience qui a offert de vastes possibilités de développement au corps professoral ainsi qu'au personnel. De surcroît, des crédits ont été octroyés pour quatre cours en arts et en sciences et pour plus de 40 cours en Éducation permanente, ce qui a motivé bon nombre d'étudiants à commencer ou à poursuivre des études universitaires.

L'expérience de l'Université de Winnipeg dans le programme «Se prendre en main!» lui a permis d'être l'une des premières au Canada à introduire ERA dans l'ensemble de ses programmes d'arts et de sciences. Le succès ce projet pilote à l'Université de Winnipeg a inspiré d'autres universités (Brandon et York), qui l'ont consultée alors qu'elles élaboraient et mettaient sur pied leurs propres plans ERA.

Le projet «Se prendre en main!» a fourni la preuve qu'une aide scolaire appropriée, centrée sur les besoins et les préoccupations spécifiques d'apprenants adultes ainsi qu'une participation aux ateliers ERA donnant de remarquables résultats quand à encourager les étudiants à obtenir des crédits ERA et à retourner sur les bancs de l'université. Dans le but d'offrir des possibilités similaires à un plus grand nombre d'adultes, l'Université a eu besoin de fonds supplémentaires destinés à de brèves introductions aux ateliers ERA, à un cours de réalisation de dossier de présentation ainsi qu'à un cours d'introduction à l'université visant à faciliter aux étudiants la transition à l'université.

### **Collège universitaire de Saint-Boniface**

- ***« La science au bout des doigts » - 97 000 \$ sur 3 ans***

Le dessein de ce projet est de rendre les concepts de la biologie et de la chimie plus accessibles aux étudiants par l'utilisation des technologies multimédias. Ce projet inclut une section de biologie avec platine tournante numérisée et un CD-ROM portant sur la dissection de rats et de grenouilles. Ce dernier s'ajoute à un CD-ROM primé, déjà en application, conçu pour les étudiants de première année en biologie. L'autre partie du projet portait sur la chimie et comprend la production de vidéos démontrant les concepts et les principes de la chimie.

Ce projet profite aux étudiants qui suivent des cours de biologie ou de chimie, tout comme à ceux qui participent au programme de soins infirmiers au Collège. Également, ce projet apporte sa contribution aux banques de données des universités francophones à l'extérieur du Québec.

- ***Passerelle virtuelle pour le marché des multimédias – 94 000 \$ sur 3 ans***

En 1999, l'École technique et professionnelle du Collège a mis sur pied un programme de deux ans en communications multimédias. Ce programme offre une formation de base dans l'élaboration et la gestion de réalisations multimédias. La formation est structurée de façon à offrir des conditions de travail qui soient aussi concrètes que possible, ainsi que des possibilités d'œuvrer sur des projets avec des clients.

Ce projet comprend l'élaboration d'un espace cybernétique francophone à l'intention des entreprises multimédias francophones du Manitoba et des étudiants du programme multimédias. Ce projet donnera à ces derniers la possibilité d'entrer en contact direct avec le monde des affaires, et au monde des affaires celle d'être en contact avec des travailleurs de demain, créatifs et dynamiques. Ce sera également l'occasion de promouvoir et de commercialiser des produits et des services.

### **Red River College**

- ***Renouvellement de conception et de réalisation de matériel pédagogique (phases 1 et 2) –130 000 \$ (45 000 \$ pour phase 1 en 2000-2001, 85 000 \$ pour phase 2 en 2001-2002)***

Le Conseil a approuvé le financement des deux premières étapes d'un programme portant sur quatre phases visant à élaborer des modes de programmes et de diffusion de cours en ligne. La première phase du projet inclut l'élaboration du cours de mathématiques de préparation technique. Ce nouveau cours est basé sur le cours de 200 heures de maths pour adultes existant déjà sous forme de réalisation directe, lequel satisfait aux conditions d'admission pour les mathématiques aux Université du Manitoba et de Winnipeg. Ce cours a été revu pour le rendre accessible en format apprentissage à distance.

Dans la seconde phase, la Faculté des sciences appliquées et celle de technologie industrielle mettent ensemble sur pied une série de cours de première année. Le Collège offre actuellement 22 cours d'introduction dans quatre programmes selon une méthodologie de diffusion traditionnelle. Cette phase du projet permettra de les remplacer par neuf cours de base. L'intégration de ces cours d'introduction dans des modules simples ou en ligne avec programme d'étude partagé va réduire la redondance, tout en facilitant l'accès aux programmes de collège grâce au format d'apprentissage en ligne.

## **Autres financements destinés à la réorganisation du système**

- ***Subvention au Centre d'évaluation des connaissances acquises du Manitoba – 75 000 \$***

Le Centre d'évaluation des connaissances acquises fut d'abord créé pour une période de deux ans en 1997-1998 pour promouvoir et augmenter l'utilisation de l'évaluation des connaissances acquises auprès des établissements postsecondaires, du monde des affaires et de l'industrie au Manitoba. Il a également participé au service d'évaluation et de conseil/service de transition dans l'emploi que les Services de l'emploi et de la formation professionnelle de la province offrent aux chômeurs manitobains.

Au cours de ses deux ans d'activité, le Centre a offert des services consultatifs à Winnipeg, à Brandon, au Pas et à Thompson; il a organisé des ateliers pour des établissements d'enseignement, des entreprises commerciales et d'autres groupes sur demande, a aidé collèges et universités à mettre sur pied de tels programmes et de tels services, et a élaboré des projets pilotes visant à démontrer leur efficacité dans des applications spéciales.

Considérant que plus de travail est encore nécessaire malgré le succès obtenu, le Conseil a approuvé une subvention de 75 000 \$ à utiliser conjointement avec des subventions fédérale et provinciale pour permettre au Centre d'évaluation des connaissances acquises de continuer son travail au cours de l'année financière 2000-2001.

Les projets **existants** suivants, approuvés lors des années précédentes, ont reçu un financement dans le cadre de la réorganisation du système :

### **Assiniboine Community College**

- ***Administration des affaires à distance – 78 000 \$***

### **Keewatin Community College**

- ***Évaluation et prise en considération des connaissances acquises – 26 000 \$***

### **Collège universitaire de Saint-Boniface**

- ***Lieu de rencontre pour français langue seconde – 20 000 \$***
- ***Maîtrise en études canadiennes – 15 000 \$***

## Université de Winnipeg

- ***Institute of Urban Studies – Système d'information géographique (SIG) – 10 000 \$***

### **2.1.3 Autres projets financés par le Conseil**

- ***Yellowquill College – 35 000 \$***

Le Conseil a approuvé un soutien financier au Yellowquill College afin d'appuyer l'élaboration d'un document de travail examinant la possibilité que ce collège devienne le premier établissement des Premières nations habilité à accorder des diplômes.

- ***Création du module pour l'enseignement postsecondaire (MEPS) du système d'information en éducation (SIE) - 36,264 \$***

Le Conseil a approuvé le financement à compter de 2001-2002 pour l'élaboration d'une base de données ayant pour but de réunir toute information d'ordre démographique, scolaire et postsecondaire sur les étudiants fréquentant un établissement postsecondaire au Manitoba. Le numéro attribué à chaque étudiant par Éducation et Formation professionnelle Manitoba sera utilisé pour suivre son cheminement de l'école maternelle jusqu'en secondaire 4 et tout au long du système postsecondaire. Les établissements postsecondaires seront tenus de fournir régulièrement à la banque de données des statistiques à jour et basées sur les inscriptions. Le MEPS permettra au Conseil de l'enseignement postsecondaire d'établir des rapports, tels le compte-rendu de statistiques, directement à partir de la base de données ainsi constituée.

- ***Frais de gestion pour les locaux de la rue Princess – 96 500 \$***

Le Conseil a accordé une subvention de 96 500 \$ destinée au financement des coûts du projet de planification et d'élaboration pour les installations du Red River College sises rue Princess.

- ***Campus Manitoba - 300,000 \$***

Le Conseil a approuvé un montant de 300 000 \$ pour le financement d'un projet actuellement en voie de développement visant à créer un système d'admissions et d'immatriculations basé sur le Web pour Campus Manitoba, système qui sera raccordé aux systèmes informatiques déjà en service dans les collèges et universités. Ce projet sera mis en œuvre en plusieurs étapes, la première d'entre elles étant d'améliorer la fonctionnalité des systèmes actuellement en activité, et également de mettre en marche une composante visant à l'intégration. Parmi les étapes suivantes figurent l'élaboration d'un système de paiement sécurisé en ligne ainsi qu'une maintenance permanente.

- ***Cours de sciences - Campus Manitoba – 25 000 \$***

Une subvention de 25 000 \$ a été octroyée à Campus Manitoba pour couvrir les frais occasionnés par la livraison des laboratoires requis pour les cours de sciences à l'Université de Winnipeg.

#### **2.1.4 Initiative d'expansion des collèges**

L'Initiative d'expansion des collèges a vu le jour en 2000-2001 dans le but de doubler le nombre des inscriptions dans les programmes de formation professionnelle et technique. À cet effet, les programmes de base subventionnés des collèges recevront pendant les trois prochaines années un investissement d'environ 6 millions de dollars par année.

En ce qui concerne l'année financière 2000-2001, le Conseil a approuvé un financement total de 4 856 000 \$ pour les programmes ci-dessous. De plus amples détails sur l'Initiative et sur les programmes qui suivent se trouvent dans le rapport annuel 2000-2001 de l'Initiative d'expansion des collèges.

##### **Assiniboine Community College**

- ***Expansion du programme pour infirmiers auxiliaires autorisés – 940 800 \$***
- ***Aide-soignant polyvalent – 49 700 \$***
- ***Programme de mise à jour pour infirmiers auxiliaires autorisés – 91 200 \$***
- ***Programme de diplôme à distance en administration des affaires – 92 600 \$***
- ***Programme à distance d'évaluation et de reconnaissance des acquis en éducation de la première enfance – 86 300 \$***
- ***Analyse globale du programme d'agriculture – 'New Precision' – 25 000 \$***
- ***Certificat de technicien civil (partie du programme – Tri-College Common First Year, Red River College) – programme approuvé pour 179 400 \$ à partir de 2001-2002***
- ***Diplôme en arts culinaires – programme approuvé pour 109 100 \$ à partir de 2001-2002***
- ***Étude sur la réutilisation des installations – 25 000 \$***

## École technique et professionnelle

- *Diplôme en sciences infirmières – en cours de mise au point – 211 800 \$*

## Keewatin Community College

- *Programme de diplôme en études générales – aucun financement requis*
- *Subvention des droits de scolarité pour le programme de diplôme en études générales au Pas – 100 000 \$*
- *Stratégie pour le maintien des étudiants – 60 000 \$*
- *Stratégie pour centres régionaux (Flin Flon et Churchill) – 210 000 \$*
- *Programme de certificat pour aide-soignant – 80 000 \$*

## Red River College

- *Programme de diplôme en soins infirmiers (accéléré) – 1 049 400 \$*
- *Programme Accès de soins infirmiers pour Autochtones – 36 600 \$*
- *Diplôme supérieur en technologie des réseaux – 246 200 \$*
- *Programme de certificat en construction aérospaciale – 317 800 \$*
- *Programme de certificat de technicien de l'automobile – 194 200 \$*
- *Programme de certificat de carrossier – 60 900 \$*
- *Programme de certificat d'aide-soignant, (Winnipeg) – 359 800 \$*
- *Programme de certificat d'aide-soignant, (campus régionaux) – 264 400 \$*
- *Programme de certificat de travailleur de soutien à la famille – 168 800 \$, financé par «Quartiers vivants !»*
- *Modèle de milieu de travail pour éducation des jeunes enfants – 144 900 \$*
- *Développement de six programmes d'éducation à distance – 179 400 \$*
  - *Éducation des jeunes enfants, diplôme de deux ans*
  - *Programmeur/analyste de systèmes d'information, certificat d'une année*
  - *Formation en bibliothèque et en infotechnologie et bibliothèque, diplôme de deux ans*
  - *Applications sur microordinateur, certificat d'une année*

- *Programme de mise à jour pour infirmiers autorisés, certificat d'un année*
- *Création de site Web, certificat d'une année*
  
- *Programmes technologiques de génie civil/dessin assisté par ordinateur – Tri-College Common First Year – 30 000 \$*
  
- *Diplôme d'ingénieur en entretien des avions – programme approuvé avec une subvention de 928 500 \$ pour 2001-2002*

## **2.2 Lignes directrices**

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a pris part aux activités suivantes, toutes liées aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire :

### **1. Élaboration de lignes directrices concernant les exigences de l'éducation dans le domaine des sciences paramédicales**

De concert avec des spécialistes de l'éducation et d'autres groupes intéressés, le secrétariat s'est attaché à élaborer un plan pour un nouveau modèle d'enseignement des sciences paramédicales, garantissant que les matières requises soient enseignées, que le diplôme continue à être une porte d'entrée à la profession, et que ceux qui le désirent aient la possibilité de continuer leurs études au niveau supérieur.

### **2. Groupe de liaison en éducation de la santé**

A participé en tant que membre de cette équipe interministérielle responsable des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

### **3. Groupe de travail sur la gestion des soins infirmiers**

A représenté le ministère de l'Éducation postsecondaire au sein d'un groupe de travail provincial traitant de l'enseignement des soins infirmiers et des questions relatives à l'offre et à la demande.

### **4. Conseil consultatif – Association des infirmières du Manitoba**

A participé par affectation ministérielle au conseil consultatif de l'Association des Conférences du Manitoba créé pour examiner le programme d'études en sciences infirmières et formuler des recommandations à l'Association des infirmières.

### **5. Comité directeur chargé d'élaborer un exposé de principes sur un collège universitaire au Nord**

A été l'un des représentants du Ministère auprès du comité chargé de rédiger ce document traitant de la création de ce nouvel établissement.

### **6. Comité directeur pour la planification de la 4<sup>e</sup> Conférence nationale sur la reconnaissance des acquis et des compétences en 2001**

A représenté le Manitoba auprès du comité pancanadien planifiant la 4<sup>e</sup> Conférence nationale qui aura lieu en octobre 2001 à Halifax.

### **7. Red River College – comité de reconnaissance des acquis**

A œuvré en tant que membre du comité de reconnaissance des acquis du Collège.

## **8. Comité directeur et commission de révision pour un projet national portant sur les centres d'évaluation des acquis en milieu communautaire**

A représenté le ministère dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement fédéral, chargé de rechercher et de faire connaître les avantages de ces centres en milieu communautaire. Le Conseil a également siégé comme membre de la commission de révision s'assurant de l'exactitude de la teneur du rapport.

## **9. Membre du réseau manitobain d'évaluation des acquis**

A siégé comme membre de ce réseau réunissant les personnes intéressées à intensifier la pratique de l'évaluation des acquis dans la province.

## **10. Membre du comité qui a élaboré un plan de transition pour les services d'évaluation des acquis à la suite de la fermeture du centre de reconnaissance des acquis du Manitoba**

A travaillé avec des représentants d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse pour élaborer un plan de transition pour les services d'évaluation des acquis, s'assurant que le nouveau modèle de prestation de services réponde aux besoins des établissements postsecondaires, des personnes et de l'industrie.

## **11. Présidence du comité chargé de déterminer les compétences des aides-soignants sur le lieu de travail**

Pour le compte de l'Enseignement postsecondaire et de Santé Manitoba, et de concert avec tous les établissements offrant la formation d'aide-soignant, a présidé au comité chargé de déterminer les compétences professionnelles requises pour les aides-soignants, et notamment de s'assurer que le programme d'études inclue tous les éléments nécessaires.

## **12. Directives concernant les frais de scolarité**

A travaillé avec le gouvernement pour veiller à ce que les droits de scolarité aux universités et collèges publics ne subissent aucune augmentation pour l'année 2001-2002. Ces directives prolongent pour une année supplémentaire les avantages du plan de réduction de 10% des frais de scolarité de 2000-2001.

Dans le cadre de l'élaboration de ces directives, le personnel du Conseil s'est chargé d'entreprendre de la recherche sur l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

### **13. Réseau d'analyste des politiques**

A participé à la réunion ordinaire du réseau d'analystes des politiques. Ce groupe distribue de l'information et des analyses générales sur des questions ayant une incidence sur le ministère.

### **14. Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) - (CMEC)**

En 2000-2001, le CMEC a entrepris un projet de recherche pour mieux comprendre les obstacles financiers existant en matière d'accessibilité à l'éducation postsecondaire. Le Manitoba a pris la tête de ce projet, et le personnel du Conseil a révisé les versions préliminaires et a fourni les consignes nécessaires au consultant engagé par CMEC pour rédiger ce rapport de recherche. Ce rapport a été terminé en janvier 2001 et il se trouve au site <http://www.cmec.ca>.

### **15. L'équipe technologique FPEP**

Le Conseil a fait partie d'un comité ministériel qui s'est concentré sur le développement des media électroniques comme outil pour le personnel d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse, de l'Enseignement postsecondaire et du Conseil de l'enseignement postsecondaire par le biais de l'Intranet du ministère, et pour les Manitobains en général grâce au site Internet de Formation professionnelle et Éducation permanente. L'intérêt principal du comité fut l'instauration de nouvelles grilles de visualisation et le redéveloppement du site Web du ministère.

### **16. Comité d'enseignement postsecondaire sur les technologies d'apprentissage**

A siégé à ce comité afin d'apporter son appui et sa participation en matière d'élaboration de lignes de conduite s'appliquant à Campus Manitoba.

### **17. Offre et demande en enseignants**

A participé à un comité ministériel pour faire de la recherche et pour préparer un document de travail sur la formation des enseignants et sur l'offre et la demande au Manitoba.

### **18. Comité de recherche sur le suivi des diplômés du Manitoba**

A représenté le Conseil à un comité ministériel de recherche pour analyser les données et la communication des résultats provenant du sondage de 1999 sur le suivi des diplômés du Manitoba.

### **19. Comité du processus de planification/d'autorisation de construction d'installations permanentes**

A représenté le Conseil à un comité des services gouvernementaux pour le processus de planification/d'autorisation de construction d'installations permanentes.

## **20. Comité directeur pour le Centre d'excellence de Winnipeg dans les transports et dans la logistique**

Le Conseil a fait partie de ce comité.

## **21. Comité directeur du projet Winnipeg SoftCentre**

Le Conseil a fait partie de ce comité.

## **22. Affiliations auprès d'organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI).

## **23. Banque de données Accès**

Le Conseil a créé une banque de données pour les données statistiques des programmes Accès.

## **24. Système amélioré d'information sur les étudiants**

Le Conseil se charge des services de coordination et de distribution d'information entre Statistique Canada, les huit établissements et d'autres ministères du gouvernement provincial en rapport avec cette banque de données.

## **2.3 Finances**

### **Processus du budget des dépenses**

#### **2.3.1 Budgets de fonctionnement**

Les prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires débutent en juin de l'année précédente. C'est à ce moment-là que le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'année financière à venir, puis à soumettre ses prévisions budgétaires pour évaluation. Les budgets doivent suivre un format qui permette une analyse comparative des demandes provenant de chaque établissement, grâce à quoi le Conseil aura une opinion bien informée quant aux besoins de chaque établissement lorsqu'il exprimera ses recommandations au gouvernement.

Les établissements devront fournir un budget de base incluant des explications pour les augmentations et comprenant une évaluation détaillée des retombées, ainsi que l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils fourniront également un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions de réorganisation du système.

Les soumissions des budgets ont lieu vers la fin septembre; le Conseil les examine individuellement et étudie les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Faisant suite à cet examen, les membres du Conseil rencontrent chaque établissement séparément afin de leur permettre de soumettre leur demande de budget et de fournir de plus amples informations.

À la suite de ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil fait une présentation au ministre et formule ses recommandations, en se basant sur les informations obtenues des collèges et universités, quant aux niveaux de financement requis par le système d'enseignement secondaire. Le ministre étudie ensuite la présentation, puis exprime ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement seront communiqués à la suite de l'annonce du Budget au printemps. C'est à ce moment-là que le Conseil peaufine son allocation des fonds disponibles, établissement par établissement, puis en informe les collèges et universités.

#### **2.3.2 Subventions en capital**

Les prévisions budgétaires annuelles concernant les subventions en capital pour les universités et les collèges communautaires débutent en juin de l'année précédente. C'est à ce moment-là que le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins en immobilisations importantes pour l'année à venir et à soumettre une demande de budget.

Dès réception des demandes de budget pour subventions en capital des collèges communautaires, celles-ci sont transmises au ministère des Services gouvernementaux, qui est propriétaire des bâtiments et à qui incombe la responsabilité de leur financement. Les projets des collèges communautaires font l'objet d'une étude commune avec les

demandes d'autres ministères du gouvernement. Les décisions concernant le financement sont communiquées au Conseil et aux collèges communautaires lors de l'annonce du Budget, au printemps.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver les projets d'immobilisation et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. En 1998-1999, le Conseil a mis en place un nouveau processus pour établir l'ordre des priorités des demandes pour les grands projets d'immobilisation des universités. Ce nouveau processus fait appel au ministère des Transports et Services gouvernementaux, avec ses compétences techniques spécialisées, pour examiner les besoins en immobilisations importantes des universités et pour élaborer un plan comprenant un budget et l'établissement d'un calendrier pour faire face à leurs besoins les plus cruciaux. En juillet, lorsque les demandes parviennent au Conseil, elles sont transmises au ministère des Transports et Services gouvernementaux pour analyse. Ce ministère prépare ensuite un calendrier établissant un ordre de priorité pour les projets, ce qui servira de base de travail pour le Conseil lorsqu'il s'agira de répartir le financement disponible pour les immobilisations importantes des universités.

Ce processus a démontré son efficacité pour désigner les projets requérant une attention immédiate et pour obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement. Les projets financés en 2000-2001 furent, entre autres :

- **Programme de réparation des toitures**

Ce programme inclut la poursuite des travaux répartis sur plusieurs années visant à remplacer et à améliorer les toitures des universités du Manitoba et de Brandon et du Collège universitaire de Saint-Boniface. Bon nombre de ces toits ont dépassé leur durée d'utilisation, ce qui a occasionné de graves fuites d'eau endommageant l'intérieur des bâtiments, causant des dégâts à l'équipement et aux ordinateurs, créant un malaise chez les occupants dont les archives et possessions ont souvent été endommagées, voire même détruites. Les toits fuyants n'ont pas suffisamment d'isolation ou les revêtements d'étanchéité se sont effrités ou se trouvent dans un état avancé de décomposition.

### **Université du Manitoba**

- **Système de refroidissement de Fort Garry**

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'université en vertu du Protocole de Montréal qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

- **Modernisation des installations pour animaux dans les bâtiments Chown et Duff Roblin**

Financement accordé pour deux ans, débutant en 1999-2000, pour des rénovations majeures aux installations pour soins aux animaux dans les bâtiments Chown et Duff

Roblin, afin de respecter les normes établies par le Conseil canadien des soins aux animaux.

- **Accès pour les personnes handicapées**

Suite d'un programme pluriannuel destiné à rendre les bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

#### **University de Winnipeg**

- **Bâtiment Citadel**

Versement final pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment Citadel de l'Armée du salut, ce qui résoudra le problème actuel de manque de place tout en offrant l'infrastructure voulue au département Theatre and Drama de l'université.

#### **Université de Brandon**

- **Climatiseur du bâtiment de sciences Brodie**

Remplacement du climatiseur central actuel pour le bâtiment, y compris l'élimination du chlorofluorocarbure (CFC).

### **2.3.3 Nouveaux projets de financement d'immobilisations importantes**

En 2000-2001, le gouvernement a accordé aux universités un financement supplémentaire sans précédent de 60 million de dollars, réparti sur cinq ans, pour les immobilisations importantes suivantes :

#### **Université du Manitoba**

Le Conseil a approuvé un financement de 8 millions de dollars pour la campagne de mobilisation de fonds de l'Université. Le gouvernement avait déjà engagé 40 millions de dollars pour une période de cinq ans, moyennant un financement à parité de l'Université, pour des projets de haute priorité de modernisation, de remplacement ou de rénovation.

#### **Université de Winnipeg**

Le Conseil a accordé un financement de 14 millions de dollars pour des immobilisations importantes de haute priorité, dont Wesley Hall.

#### **Université de Brandon**

Le Conseil a octroyé un financement de 5 millions de dollars pour des immobilisations importantes de haute priorité comme le bâtiment des sciences de la santé.

## **Collège universitaire de Saint-Boniface**

Le Conseil a accordé un financement de 1 million de dollars, comprenant le premier versement pour le Centre des étudiants, à frais partagés avec le gouvernement fédéral.

## **2.4 Responsabilisation**

### **Établissement des coûts des programmes**

Sur la lancée de l'année financière précédente, le Conseil a continué à diriger un groupe de travail composé d'agents financiers supérieurs provenant des établissements postsecondaires publics, dans le but d'élaborer une méthodologie standardisée qui renseigne sur les coûts et jauge les inscriptions et autres informations connexes. Au 31 mars 2001, ce groupe de travail avait examiné un échantillon de données de 1997-1998 et de 1998-1999 pour valider cette méthodologie. L'élaboration de la méthodologie en est au stade final et elle devrait être terminée au courant de l'année financière 2001-2002.

À cet effet, les établissements postsecondaires seront invités à fournir annuellement, en décembre, au Conseil les informations concernant les coûts des programmes.

### **Indicateurs du système postsecondaire**

En consultation avec les universités et les collèges publics, et les écoles confessionnelles privées, le Conseil procède depuis mai 1999, à l'établissement d'indicateurs du système postsecondaire.

### **Sondage sur le suivi des diplômés du Manitoba**

Le Conseil a entrepris des analyses poussées portant sur les résultats du sondage de 1999 sur le suivi des diplômés au Manitoba.

Des plans sont en préparation pour un nouveau sondage qui aura lieu en 2002 pour les diplômés de 1997. Le cycle de sondages sur le suivi des diplômés de deux et cinq ans est identique à l'enquête nationale auprès des diplômés effectuée par Statistique Canada au cours des années 80 et 90.

### **Recueil de statistiques**

Le Conseil a œuvré avec les huit établissements afin d'élaborer un profil statistique de 1997-1998 jusqu'à présent. Ce recueil inclut les données sur les inscriptions d'étudiants de premier et de deuxième cycle.

### **Site Web du Conseil de l'enseignement postsecondaire**

Le Conseil a travaillé avec un consultant externe sur la modification, le développement et le contenu du nouveau site Web bilingue du CEP. Ce site se trouve à : <http://www.copse.mb.ca>.

## **Chapitre III**

### **États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire**

**États financiers  
de l'exercice terminé le 31 mars 2001  
Winnipeg (Manitoba) Canada**

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

### Responsabilités des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de la communication de l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables canadiennes généralement reconnues.

Le Conseil est responsable de la supervision de la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur provincial du Manitoba dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux remplir ses obligations, la direction maintient des systèmes de contrôle comptables internes de son processus de communication de l'information financière, afin de s'assurer que cette information est fiable et exacte.

Copie originale signée par  
Margaret McDonald

---

Margaret McDonald, CGA  
Directrice des finances

Copie originale signée par  
Leo LeTourneau

---

Leo LeTourneau, Ph.D.  
Directeur administratif

Le 20 août 2001  
Winnipeg (Manitoba)

## Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et  
au Conseil de l'enseignement postsecondaire :

Nous avons vérifié le bilan du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 ainsi que les états des recettes et des dépenses à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Ces principes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification inclut l'examen, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification inclut également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement, sous tous les aspects importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2001 et le résultat de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice écoulé, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Copie originale signée au Bureau du Vérificateur provincial

Bureau du vérificateur provincial  
Winnipeg (Manitoba),  
le 20 août 2001

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Bilan  
 au 31 mars 2001  
 (et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2000)

	2001	2000
A C T I F	\$	\$
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	741 177	392 386
Débiteurs	<u>45 210</u>	<u>111 367</u>
	786 387	503 753
Engagements de fonds à long terme - Province du Manitoba (note 3)	<u>853 669</u>	<u>782 358</u>
	<u><u>1 640 056</u></u>	<u><u>1 286 111</u></u>
P A S S I F		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	124 731	103 621
Subventions à payer	339 391	-
Autres créditeurs	<u>-</u>	<u>81 073</u>
	<u>464 122</u>	<u>184 694</u>
Passif à long terme :		
Prestations de cessation de fonctions	133 937	124 019
Quote-part de l'employeur au régime de retraite des employés (note 4)	<u>749 528</u>	<u>678 217</u>
	<u>883 465</u>	<u>802 236</u>
Passif global	<u>1 347 587</u>	<u>986 930</u>
Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire		
Solde au début de l'exercice	299 181	397 777
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	557	(98 596)
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (IEC)	<u>( 7 269)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>292 469</u>	<u>299 181</u>
	<u><u>1 640 056</u></u>	<u><u>1 286 111</u></u>

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

État des recettes et dépenses  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001  
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2000)

---

	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	\$	\$
Recettes :		
Subventions de la Province du Manitoba :		
Ministère de l'Enseignement postsecondaire	354 666 302	299 806 687
Revenu en intérêts	<u>36 950</u>	<u>35 430</u>
 Total des recettes	 <u>354 703 252</u>	 <u>299 842 117</u>
Dépenses :		
Subventions de fonctionnement	293 812 300	278 462 899
Plan de croissance des collèges	-	3 946 600
Programmes de soutien	2 112 945	2 083 267
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 090 200	1 299 950
Subventions, équipement et rénovations	7 745 600	6 245 600
Subventions aux grands projets d'immobilisations (note 6)	34 940 000	6 940 000
Subventions des programmes d'accès	5 093 500	-
Subventions de remise sur les frais de scolarité	8 900 000	-
Centre manitobain d'évaluation des acquis	75 000	-
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	<u>933 150</u>	<u>962 397</u>
 Total des dépenses	 <u>354 702 695</u>	 <u>299 940 713</u>
 Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	 <u>557</u>	 <u>(98 596)</u>

## LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Initiative d'expansion des collèges (IEC)  
État des recettes et dépenses (note 5)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

---

	<b>2001</b>
	<b>\$</b>
Recettes :	
Subventions de la Province du Manitoba :	
Ministère de l'Enseignement postsecondaire	5 100 406
Autres recettes	<u>20 175</u>
Total des recettes	<u>5 120 581</u>
Dépenses :	
Subventions, IEC	4 856 000
Dépenses administratives et autres (annexe 2)	<u>271 850</u>
Total des dépenses	<u>5 127 850</u>
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	<u><u>(7 269)</u></u>

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

---

### 1. Nature des opérations

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

En 2000-2001, la responsabilité des programmes d'accès a été transférée au Conseil de l'enseignement postsecondaire du Ministère de l'enseignement postsecondaire. Le financement accordé dans les années antérieures ne figure pas dans les états financiers.

### 2. Principales conventions comptables

#### A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, à l'exception des achats de mobilier, d'appareils fixes et d'équipement, qui sont comptabilisés au chapitre des dépenses de l'année de l'acquisition.

B. Utilisation des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programmes d'accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses encourues pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Ces subventions sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Des subventions de fonctionnement sont également accordées aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés font l'objet d'un financement sur une base de remboursement. Les universités doivent d'abord s'acquitter des coûts selon les termes de l'accord, puis le Conseil les leur remboursera.

Les subventions pour immobilisations importantes qui représentent des subventions discrétionnaires seront financées lorsque les universités auront satisfait aux critères de l'admissibilité et auront rempli les conditions fixées par le Conseil.

C. Comptabilisation des produits

Les recettes constituent les fonds issus des divers postes de la Province du Manitoba.

D. Vacances et prestations de cessation de fonctions

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des prestations de cessation de fonctions conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux prestations de cessation de fonctions inscrit est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au régime de retraite des employés

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil a inclus une disposition concernant la responsabilité liée à la quote-part de l'employeur au régime de retraite des employés, qui prévoit notamment un réajustement des salaires fondé sur un rapport actuariel.

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

---

### 3. Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba

Les engagements de fonds à long terme de la Province du Manitoba se rapportent aux droits à des prestations de cessation de fonctions d'un montant de 104 141 \$ obtenu par les employés le 31 mars 1998, ainsi qu'à la quote-part de l'employeur au régime de retraite des employés en date du 31 mars 2001, qui s'élevait à 749 528 \$ (2000, 678 217 \$).

### 4. Disposition concernant la quote-part de l'employeur au régime de retraite des employés

	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	678 217	710 881
Gain actuariel	-	(86 792)
Prestations acquises	50 920	37 525
Intérêt couru sur les prestations	52 306	47 781
Prestations versées	<u>(31 915)</u>	<u>(31 178)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>749 528</u>	<u>678 217</u>

Une évaluation actuarielle des obligations découlant du régime de retraite en date du 31 décembre 1998 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les hypothèses actuarielles prévoyaient un taux de rendement de 7 % (1995 : 7,5 %), un taux d'inflation de 3 % (1995 : 3,75 %), une augmentation du taux de rémunération de 4,5 % (1995 : 5,5 %) et une indexation à la retraite à deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des cotisations selon l'âge d'entrée a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2001 selon une formule fournie par l'actuaire.

### 5. Initiative d'expansion des collègues

En 2000-2001, l'Initiative d'expansion des collègues a été mise en œuvre après l'ajout de trois nouveaux membres du personnel et l'octroi d'une aide financière séparée. Elle vise à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat des collègues du Manitoba. Un état des recettes et dépenses liées au fonctionnement de l'Initiative d'expansion des collègues a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

6. Nouvelles conventions comptables

Au cours de l'année, le Conseil a adopté de nouvelles conventions comptables pour ses dépenses en subventions d'importants projets d'immobilisations. Les nouvelles conventions comptables sont conformes aux recommandations du Conseil sur la comptabilité et la vérification pour le secteur public, qui relève de l'Institut canadien des comptables agréés.

De ce fait, le Conseil accorde des subventions discrétionnaires aux universités lorsque celles-ci ont satisfait aux modalités et conditions de financement fixées par le Conseil.

Ce changement de conventions comptables a eu des effets sur les opérations du Conseil cette année en portant 28 millions de dollars aux dépenses en subventions, qui auraient été différées selon les anciennes conventions utilisées. De ce fait, le Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire a diminué cette année de 28 millions de dollars.

Ce changement de conventions comptables n'affecte pas les dépenses en subventions ou le solde du Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire, tel que décrit précédemment, pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

7. Dépendance économique

Le Conseil dépend économiquement de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

8. État de l'évolution de la situation financière

Le Conseil ne présente pas dans ses états financiers un tableau de l'évolution de la situation financière car il est de l'avis qu'un tel tableau n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile.

9. Opérations entre personnes apparentées

En plus des opérations entre personnes apparentées mentionnées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, organismes et corporations de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba transige avec ces entités dans le cours de ses activités courantes.

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

---

### 10. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

	Projet approuvé	Projet prolongé	Engagements en cours
Fonctionnement :	\$	\$	\$
Collège universitaire de Saint-Boniface Entente auxiliaire Canada-Manitoba	6 000 000	3 204 900	2 795 100
Immobilisations :			
Collège universitaire de Saint-Boniface Centre des étudiants	1 920 000	960 000	960 000
Université du Manitoba Campagne de mobilisation de fonds Système de refroidissement - Campus Fort Garry	40 000 000	8 000 000	32 000 000
Campus Bannatyne	19 000 000	6 394 000	12 606 000
	<u>955 000</u>	<u>-</u>	<u>955 000</u>
Total	<u>67 875 000</u>	<u>18 558 900</u>	<u>49 316 100</u>

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

Initiative d'expansion des collèges	1 735 800
Initiative de réorganisation du système	372 600
Science informatique – Université du Manitoba	<u>1 636 000</u>
Total	<u>3 744 400</u>

### 11. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées de manière à les rendre conformes au mode de présentation des états financiers adoptés pour l'année en cours.

Annexe 1

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001  
(et comparaison avec l'exercice terminé le 31 mars 2000)

	<b>2001</b>	<b>2000</b>
	\$	\$
Automobile et déplacement	41 917	31 479
Exploitation et location d'ordinateurs	44 909	45 884
Cours et cotisations d'affiliation	4 197	4 658
Mobilier et équipement	15 091	8 724
Réunions du Conseil	7 359	4 056
Subventions diverses	102 500	24 500
Location du bureau	34 603	77 731
Poste et téléphone	13 377	13 300
Imprimerie et papeterie	8 261	7 744
Honoraires professionnels	13 116	16 705
Rémunération des membres du Conseil	18 300	15 600
Réparations et entretien	204	187
Salaires et avantages sociaux	601 295	642 907
Abonnements et livres	5 959	2 820
Divers	12 062	28 686
Analyse de l'infrastructure universitaire	10 000	37 416
	<u>933 150</u>	<u>962 397</u>
Total des dépenses administratives et autres	<u>933 150</u>	<u>962 397</u>

Annexe 2

LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Initiative d'expansion des collèges (IEC)  
Liste des dépenses administratives et autres (note 5)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

---

	<b>2001</b>
	\$
Automobile et déplacements	3 106
Exploitation et location d'ordinateurs	6 720
Consultation - Winnipeg	38 926
Cours et cotisations d'affiliation	25
Mobilier et équipement	4 898
Location du bureau	11 330
Poste et téléphone	3 145
Imprimerie et papeterie	2 108
Salaires et avantages sociaux	188 155
Divers	<u>13 437</u>
Total des dépenses administratives et autres	<u><u>271 850</u></u>

# Chapitre IV

## LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2000-2001 (avec données comparatives tirées des résultats réels de 1999-2000)

	2000-2001 <u>Données réelles</u> \$	1999-2000 <u>Données réelles</u> \$
<b>Subventions aux universités</b>		
<b>1. Fonctionnement</b>		
Université du Manitoba	171 226 254	164 735 603
Université de Winnipeg	28 020 146	26 443 546
Université de Brandon	18 261 412	17 578 212
Collège universitaire de Saint-Boniface	5 830 600	5 155 600
Mennonite College Federation	2 640 000	2 640 000
Providence College & Theological Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth Bible College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
	227 819 112	218 393 661
<b>Premières réclamations</b>		
Université du Manitoba	757 546	948 296
Université de Winnipeg	40 054	40 054
Université de Brandon	<u>216 588</u>	<u>216 588</u>
	1 014 188	1 204 938
<b>Programmes de soutien</b>		
Campus Manitoba/Éducation à distance, 1 <sup>re</sup> année	1 094 000	769 000
Handicapés visuels	63 945	53 267
Programme d'enseignement commercial aux Autochtones	-	20 000
United Nations Joint Chair	-	250 000
Inter-universités Nord	-	25 000
Université du Manitoba - Informatique	<u>955 000</u>	<u>966 000</u>
	2 112 945	2 083 267
<b>Total des subventions de fonctionnement – Universités</b>		
Université du Manitoba	171 983 800	165 683 899
Université de Winnipeg	28 060 200	26 483 600
Université de Brandon	18 478 000	17 794 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	5 830 600	5 155 600
Mennonite College Federation	2 640 000	2 640 000
Providence College & Theological Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth Bible College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	<u>2 112 945</u>	<u>2 083 267</u>
	<u>230 946 245</u>	<u>221 681 866</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2000-2001 (avec données comparatives tirées des résultats réels de 1999-2000)

	2000-2001 <u>Données réelles</u> \$	1999-2000 <u>Données réelles</u> \$
<b>2. Fonds d'immobilisations</b>		
<b>(a) Équipement et rénovations</b>		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université du Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	4 000 000	4 000 000
<b>(b) Grands projets d'immobilisations</b>		
Université du Manitoba	12 787 348	5 378 561
Université du Winnipeg	15 093 912	696 439
Université de Brandon	5 911 440	640 100
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 147 300</u>	<u>224 900</u>
	34 940 000	6 940 000
<b>Total des subventions d'immobilisations</b>		
Université du Manitoba	15 807 348	8 398 561
Université de Winnipeg	15 643 912	1 246 439
Université de Brandon	6 241 440	970 100
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>1 247 300</u>	<u>324 900</u>
	38 940 000	10 940 000
<b>3. Initiatives stratégiques – Universités</b>		
Université du Manitoba	560 800	623 950
Université de Winnipeg	40 000	75 000
Université de Brandon	102 300	271 100
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>93 000</u>	<u>133 000</u>
	796 100	1 103 050
<b>4. Subventions des programmes d'accès</b>		
Université de Manitoba	1 969 300	-
Université de Winnipeg	537 200	-
Université de Brandon	1 303 400	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>-</u>	<u>-</u>
	3 809 900	-
<b>5. Subventions de remise sur les frais de scolarité</b>		
Université de Manitoba	5 528 000	-
Université de Winnipeg	1 495 986	-
Université de Brandon	722 867	-
Collège universitaire de Saint-Boniface	<u>141 171</u>	<u>-</u>
	7 888 024	-
<b>Total des subventions aux universités</b>	<u>282 380 269</u>	<u>233 724 916</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions en 2000-2001 (avec données comparatives tirées des résultats réels de 1999-2000)

	2000-2001 <u>Données réelles</u> \$	1999-2000 <u>Données réelles</u> \$
<b>Subventions aux collèges communautaires</b>		
<b>1. Fonctionnement</b>		
Assiniboine Community College	12 037 500	10 906 200
Keewatin Community College	10 530 900	9 687 500
Red River College	39 604 100	36 182 300
École technique et professionnelle	1 484 400	1 016 200
Winnipeg Technical College	500 000	250 000
Inter-universités Nord	<u>822 100</u>	<u>822 100</u>
	64 979 000	58 864 300
<b>2. Fonds d'immobilisations</b>		
<b>(a) Équipement et rénovations</b>		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Keewatin Community College	428 800	428 800
Red River College	<u>2 718 600</u>	<u>1 218 600</u>
	3 745 600	2 245 600
<b>3. Initiative d'expansion des collèges</b>		
Assiniboine Community College	1 310 600	-
Keewatin Community College	450 000	-
Red River College	2 883 600	-
École technique et professionnelle	<u>211 800</u>	-
	4 856 000	-
<b>4. Plan de croissance des collèges</b>		
Assiniboine Community College	-	769 500
Keewatin Community College	-	620 300
Red River College	-	2 256 800
École technique et professionnelle	<u>-</u>	<u>300 000</u>
	-	3 946 600
<b>5. Initiatives stratégiques – Collèges</b>		
Assiniboine Community College	78 000	134 400
Keewatin Community College	42 400	62 500
Red River College	173 700	-
École technique et professionnelle	<u>-</u>	<u>-</u>
	294 100	196 900

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Dépenses en subventions en 2000-2001 (avec données comparatives tirées des résultats réels de 1999-2000)

---

	2000-2001 <u>Données réelles</u> \$	1999-2000 <u>Données réelles</u> \$
<b>6. Subventions des programmes d'accès</b>		
Assiniboine Community College	-	-
Keewatin Community College	654 900	-
Red River College	628 700	-
École technique et professionnelle	-	-
	<u>1 283 600</u>	<u>-</u>
<b>7. Subventions de remise sur les frais de scolarité</b>		
Assiniboine Community College	220 646	-
Keewatin Community College	85 715	-
Red River College	667 341	-
École technique et professionnelle	38 274	-
	<u>1 011 976</u>	<u>-</u>
<b>Total des subventions aux collèges</b>	<u><u>76 170 276</u></u>	<u><u>65 253 400</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions des programmes d'accès en 2000-2001  
(avec données comparatives tirées des résultats réels de 1999-2000)

	2000-2001 <u>Données réelles</u> \$	1999-2000 <u>Données réelles</u> \$
<b>Subventions pour les programmes Accès</b>		
<b>Université du Manitoba</b>		
Programme Accès à l'éducation de l'U. du M. - Nord et Sud	207 100	207 100
Programme spécial de préparation aux études de médecine	325 300	325 300
Programme d'accès à la formation en soins de santé	86 300	86 300
Northern Bachelor of Social Work	623 900	623 900
Winnipeg Education Centre – Social Work Program	430 100	430 100
Engineering Access Program	<u>296 600</u>	<u>296 600</u>
	1 969 300	1 969 300
<b>Université de Winnipeg</b>		
Services intégrés d'aide aux étudiants	129 700	129 700
Winnipeg Education Centre	<u>407 500</u>	<u>407 500</u>
	537 200	537 200
<b>Université de Brandon</b>		
Brandon University Northern Teacher Education Program	1 303 400	1 303 400
Access Emergency Loan Fund	<u>-</u>	<u>8 000</u>
	1 303 400	1 311 400
<b>Total : programmes d'accès aux universités</b>	3 809 900	3 817 900
<b>Red River College</b>		
Community College Access Program - North and South	281 500	281 500
Southern Nursing Program	347 200	347 200
Access Emergency Loan Fund	<u>-</u>	<u>7 000</u>
	628 700	635 700
<b>Keewatin Community College</b>		
Access The Pas	243 100	243 100
Access Nursing Preparation Year	<u>411 800</u>	<u>411 800</u>
	654 900	654 900
<b>Total : Programmes d'accès aux collèges</b>	1 283 600	1 290 600
<b>Total : Programmes d'accès</b>	<u><u>5 093 500</u></u>	<u><u>5 108 500</u></u>

## Chapitre V

### Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba

#### I. Inscriptions aux universités en 2000-2001

Étudiants à plein temps	22 406
Étudiants à temps partiel	19 879
<b>Total</b>	<b>42 285</b>

#### II. Inscriptions aux collèges communautaires en 2000-2001

Étudiants à plein temps	11 986
Étudiants à temps partiel	30 403
<b>Total</b>	<b>42 389</b>

#### III. Diplômés universitaires en 2000-2001

Baccalauréat	4 505
Maîtrise	514
Ph.D.	88
Médecine et odontologie	101
Certificat / Diplôme	256
<b>Total</b>	<b>5 464</b>

#### IV. Diplômes des collèges communautaires en 2000-2001

Diplôme	1 466
Certificat	2 484
<b>Total</b>	<b>3 950</b>

NOTA : Ces données correspondent à toutes les composantes relatives à l'enseignement postsecondaire au Manitoba tant sur le plan universitaire que collégial. Elles constituent les chiffres liés aux programmes ordinaires de premier, deuxième et de troisième cycles, les programmes ordinaires, d'apprentissage, d'éducation permanente, d'enseignement à distance, les accords de formation et les programmes axés sur le marché.

## Chapitre VI

### Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire est composé de 11 membres nommés par le Lieutenant gouverneur en conseil pour un mandat n'excédant pas trois ans. Chaque membre peut être ré-élu pour un mandat supplémentaire.

Il y avait une vacance au Conseil en mars 2001.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2000 à mars 2001 :

Donald Robertson, LL.D.	président
Muriel Smith, M.Ed.	vice-présidente
William Dumas, B.Ed.	Thompson
Milton Goble, P.Eng.	Thompson
Herman Green, M.Ed.	Carman
Linda Jolson, B.A.	Winnipeg
Christopher Macdonald, Ph.D.	Brandon
Kenneth McKay, Ph.D.	Birch River
Germain Perron, B.A.	Winnipeg
Johanne Ross, B.Sc. A. (jusqu'en novembre 2000)	Minnedosa
David Turner, Ph.D.	Winnipeg

## **Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire**

Léo LeTourneau, Ph.D.	directeur général
Louise Gordon, M.S.W.	coordonnatrice de programme
Margaret McDonald, CGA	agente des finances
Daniel Smith, M.A.	analyste financier principal par intérim
Kim Browning, M.Ed.	analyste de la politique
Xiao Pang, Ph.D.	statisticienne (de juin à octobre 2000)
Tammy Harper, B.A.	statisticienne (à partir d'octobre 2000)
Dee Conway	secrétaire administrative
Sandra Brabant	aide-comptable
Dorothy Schlamp	adjointe administrative